

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ & ESMS *l'info RH*

N° 01 - Juillet 2023

Afin d'accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans la mise en œuvre de dispositifs en matière de ressources humaines et d'attractivité des professions médicales et non médicales, l'ARS Normandie vous propose ce nouveau format d'informations pour partager avec vous les dernières actualités en région. Cette démarche a aussi pour but de limiter le recours aux nombreux mails et vous donner une information globale et de qualité tous les deux mois.

Ainsi, vous y trouverez les dernières actualités utiles, avec une attention particulière portée sur l'attractivité des métiers et la qualité de vie et des conditions de travail. Chaque numéro sera l'occasion d'un focus sur une initiative particulière, n'hésitez pas à proposer des sujets! Un calendrier des prochains évènements prévus en région (webinaires, appels à projet / appels à candidature par exemple) figurera également.

Bonne lecture



ACTUALITÉS

- **Arrivée de Pierre Tsuji, nouveau Directeur de l'attractivité des métiers et de la transformation numérique du système de santé de l'ARS depuis le lundi 15 mai 2023**

Pierre TSUJI a rejoint l'ARS Normandie en tant que Directeur de l'attractivité des métiers et de la transformation numérique du système de santé.



La nouvelle Direction de l'attractivité des métiers et de la transformation numérique du système de santé remplace la Direction de l'appui à la performance.

- **Bonnes pratiques – difficultés de recrutement pour la saison d'été**

La saison d'été a déjà débuté et avec elle les difficultés liées au remplacement des départs en congés. Nos experts de la plateforme « Renfort RH » partagent avec vous quelques bonnes pratiques à adopter pour la saison estivale par catégorie de personnel :

- **Pour le personnel non soignant :**

Tout au long de l'année ainsi que pendant la saison estivale, les équipes de Pole Emploi peuvent vous accompagner pour vos difficultés de recrutement ([avez-vous mis à jour votre espace employeur ?](#)). N'hésitez pas à consulter leur site internet ou à appeler le 3995.

La rédaction des offres doit être rigoureuse et prévoir notamment les solutions proposées en termes d'hébergement, de restauration, la fourniture des tenues professionnelles et des EPI, et la rémunération (et les majorations type jour férié ou dimanche le cas échéant). Votre [conseiller pole emploi](#) peut vous accompagner .

Les agences d'intérim sont également des acteurs de l'emploi importants sur les territoires, notamment pour combler les postes des services maintenance, entretien, services généraux, postes administratifs. N'hésitez pas à contacter les agences proches de votre établissement.

Les mairies peuvent aussi vous accompagner pour les remplacements de personnel de cuisine collective, disposant elles-mêmes d'équipiers formés.

Enfin, pour des postes d'animation, d'orientation ou d'accueil, vous pouvez aussi proposer une mission de [service civique](#) (avec encadrement).

- **Pour le personnel soignant :**

Le remplacement du personnel Aide-Soignant ou Infirmier peut être fastidieux. L'intérim médical peut apporter des solutions aux tensions estivales.

Egalement, le dispositif d'appui inter-hospitalier permet des remplacements de praticiens entre établissements publics de santé.

🔗 [Lien vers des renseignements sur le dispositif d'appui inter-hospitalier](#)

Si vous ne parvenez pas à trouver des remplaçants, n'oubliez pas les organismes de formation : les IFSI les plus proches peuvent proposer une mission AS à des étudiant(e)s infirmier(e)s.

Les étudiants en médecine peuvent également, selon leur année d'étude, réaliser des vacances. La plateforme Hublo peut être un outil facilitant la gestion de vos remplacements saisonniers. Les étudiants seront détenteurs d'une attestation qui valide leur niveau de formation, délivrée par le directeur.

🔗 [Lien vers l'arrêté du 5 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé](#)

Un levier temporaire pour les ESSMS peut également consister en la mobilisation des praticiens retraités volontaires, conformément à l'article article 111 de la LFSS 2023.

- **Plateforme d'urgence Renforts-RH :**

Vous pouvez enfin vous rendre sur la **plateforme Renforts-RH**, mise en place par le ministère de la santé, et toujours active à ce jour. La plateforme Renfort-RH est à utiliser en cas de crise et de besoins urgents, dans le cas où les démarches de l'établissement n'auraient pas abouti.

🔗 [Lien vers la plateforme Renforts-RH](#)

Afin de vous accompagner dans l'utilisation de la plateforme, vous trouverez ci-joint le « Guide Renfort RH ».

- **Enquête sur les Tensions RH estivales 2023**

L'ARS initie une enquête sur les tensions hospitalières qui vous parviendra très prochainement. Nous vous remercions par avance de bien vouloir y répondre. Cette enquête permettra de mesurer certaines difficultés.

- **Pour la rentrée, pensez à l'alternance**

Véritable levier d'attractivité et de fidélisation, l'alternance est un moyen de recruter du personnel tout en le formant à vos métiers. Nécessitant la mise en place d'un encadrement, l'alternance permet également d'améliorer les compétences pédagogiques des tuteurs ou maîtres d'apprentissage et de favoriser les échanges intergénérationnels. Retrouvez les informations qui ont été transmises par l'OPCO Santé à l'occasion de la semaine de l'alternance.

🔗 [Lien vers plus d'informations sur l'alternance](#)



ATTRACTIVITÉ

- L'ARS de Normandie a intégré un **groupe de travail national de la DGCS sur le thème « Attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie »**. Ce groupe de travail se donnera pour objectif d'adapter l'instruction à venir pour prendre en compte les réalités des territoires, les bonnes pratiques déjà existantes, les freins et les conditions de réussite.

Juliette Joly, de la Direction de l'Attractivité des métiers et de la transformation du numérique, sera la correspondante de l'ARS Normandie sur ce sujet.

- **L'Agence de l'Orientation et des Métiers de Normandie recherche des ambassadeurs métiers**

C'est en devenant Ambassadeur Métier, en apportant son témoignage passionné et bienveillant, délivrant une image concrète du quotidien de son métier, en participant à un forum métier, en témoignant devant des scolaires ou étudiants et/ou en proposant des stages de découverte ou pro, que nos professionnels contribueront à l'attractivité de vos métiers et faciliteront les recrutements.

La plateforme Destination Métier : le réseau normand d'exploration des métiers est une plateforme sur laquelle vous pouvez vous inscrire ainsi que vos collaborateurs, pour faire découvrir vos métiers aux publics en quête d'orientation.

🔗 **Lien vers la plateforme [Destination Métier](#)**

Par ailleurs, l'agence renouvelle le dispositif des « Métiers en Tournée », qui permet aux établissements plus éloignés des grandes villes de participer à un événement pour faire connaître sa structure et ses métiers, et rencontrer des candidats. Au cours des 2 années précédentes, c'est ainsi 17000 visiteurs qui ont été accueillis dans les différents lieux d'escale de la tournée.

La saison 3 débute dès le mois d'octobre 2023, vous pouvez prendre connaissance des étapes normandes et vous y inscrire avant le 8 septembre 2023

🔗 **Lien vers plus d'information sur les [« Métiers en Tournée », saison 3](#)**

🔗 **Lien vers le [formulaire d'inscription](#)**

- **L'ANAP propose un Kit RH « Attirer, fidéliser et mesurer la satisfaction des salariés »**

Composé d'un outil d'autodiagnostic en ligne permettant de cartographier la situation d'un établissement (besoins RH, concurrence, climat social...) et d'identifier les attentes des professionnels, l'ANAP propose également des pistes d'action pour élaborer une marque employeur, attirer et fidéliser les talents, ainsi qu'une boîte à outils "Bâtir sa politique d'attractivité RH et de fidélisation", composée de 4 fiches pratiques

🔗 **Lien vers [le kit RH « attirer, fidéliser et mesurer la satisfaction des salariés de l'ANAP](#)**



QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- **L'appel à projet CLACT** proposé par l'ARS, visant l'amélioration des conditions de travail dans les établissements sanitaires est désormais clos. L'instruction est terminée, les résultats sont en cours de transmission.

29 établissements bénéficieront donc de 603 076€ de financements en 2023 et 2024 pour mettre en œuvre 56 projets portant sur l'amélioration du management et des organisations du travail, la lutte contre les risques psychosociaux, la qualité de vie au travail et l'engagement des équipes, ou encore l'amélioration de l'attractivité et la lutte contre l'absentéisme.

- **L'appel à projet Amélioration des conditions de travail et promotion de la qualité de vie au travail au sein des établissements et services médico-sociaux** est en cours. Véritable levier d'attractivité, l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels est un enjeu majeur de la fidélisation du personnel et de la qualité de l'accompagnement des personnes dépendantes dans nos établissements sociaux et médico-sociaux.

🔗 **Lien vers l'appel à projet [Amélioration des conditions de travail et promotion de la qualité de vie au travail au sein des établissements médico-sociaux](#)**

- **L'appel à projet Accompagnement aux démarches de prévention des Risques professionnels en EMS** porté par l'ARS de Normandie concerne les demandes de financement de matériels de prévention des EMS du champ du handicap ainsi que les EHPAD habilités à l'aide sociale.

🔗 **Lien vers l'appel à projet [Accompagnement aux démarches de prévention des Risques professionnels en ESMS](#)**

- Vous souhaitez mettre en œuvre **une démarche de qualité de vie au travail** dans votre établissement? La Haute Autorité de Santé et l'Anact vous proposent un document repère « 10 questions sur... la qualité de vie au travail - comment mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail dans les établissements de santé ? »

🔗 Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



ZOOM

➤ **Zoom sur les plateformes métiers de l'autonomie :**

Les plateformes des métiers de l'Autonomie du Calvados (**CD 14**) et de l'Orne (**MCE-M3S**) ont pour objectif de faire coopérer les acteurs de l'insertion, promouvoir les métiers du médico-social, social et sanitaire et accompagner tous les publics qui ont intérêt à ces métiers.

🔗 Lien vers les coordonnées de la [plateforme des métiers de l'autonomie du Calvados](#)

🔗 Lien vers le site de la [plateforme des métiers de l'autonomie de l'Orne](#)

➤ **Zoom sur la page évènements en Normandie Pôle Emploi**

Pôle Emploi recense les événements autour de l'emploi organisés dans notre Région. N'hésitez pas à consulter ou à enrichir leur page avec vos propres événements.

🔗 Lien vers la page [Mes événements Emploi \(pole-emploi.fr\)](#).

Pour ne plus recevoir cette lettre d'information, merci d'adresser un courriel à : ars-normandie-newsletter-rh@ars.sante.fr

Veillez trouver la mention d'informations RGPD et droits CNIL en cliquant sur le lien suivant : [Mentions légales | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)



“ AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES **NORMANDS** ”

Juliette JOLY

Chargée de projets RH

Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation du Numérique

Mél : ars-normandie-newsletter-rh@ars.sante.fr

ARS Normandie

Esplanade Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035, 14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr



🔍 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre [site internet](#)

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable. Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !